

## **Commune d'UFFHEIM**

---

### **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

#### **DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'UFFHEIM**

#### **DE LA SEANCE DU LUNDI 29 AVRIL 2019**

---

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 29 avril, à 19 h 30, le Conseil Municipal d'Uffheim s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian MARTINEZ, Maire.

Présents : HAAS Bernard, WADEL Patrick, CHAFFARD Jacques, ALMY René, COLETTI Charlotte, FEYERTAG Alain, HERTER Georges, KOERPER Jean-Luc, LEIBY Thomas, MOSER Muriel, RIBSTEIN André, ROOS Sabine.

A donné procuration : ./.

Absent excusé et non représenté : ./.

Absent non excusé : ./.

Secrétaire de Séance : Mme Elodie LE GALLOUDEC

### **ORDRE DU JOUR**

- Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Point 2 / Affaires financières
- Point 3 / Réalisation d'un emprunt
- Point 4 / Contrat avec Suez Environnement
- Point 5 / Bâtiment communal – Location logements
- Point 6 / Convention de partenariat avec Saint-Louis Agglomération dans le cadre de la prévention des déchets pour la collecte des textiles, linges et chaussures
- Point 7 / Création d'un syndicat mixte des cours d'eau du Sundgau Oriental
- Point 8 / Motions
- Point 9 / Elections européennes – Organisation du bureau de vote
- Point 10 / Droit de préemption urbain
- Point 11 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers
- Point 12 / Rapport des Adjointes & Commissions
- Point 13 / Divers & Informations

Monsieur Christian MARTINEZ souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal et aborde les points à l'ordre du jour.

### POINT 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du lundi 25 mars 2019 a été transmis in extenso à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé par tous les membres présents.

### POINT 2 / Affaires financières

#### 2.1 Approbation de chèques

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE les chèques suivants

**121,34 €** à titre de remboursement des frais de gaz de l'église par le Conseil de Fabrique ;

**80,36 €** à titre de remboursement des frais d'électricité des parties communes par Madame Marguerite GOEPFERT ;

**90,59 €** à titre de remboursement des frais de gaz par Madame Marguerite GOEPFERT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser ces chèques.

### POINT 3 / Réalisation d'un emprunt

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif du 25 mars 2019 ;

Considérant que le Conseil Municipal a décidé l'installation d'un bâtiment modulaire pour l'accueil périscolaire ;

Considérant qu'il y a lieu de recourir à un emprunt pour financer cet aménagement à hauteur de 300 000 € ;

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,**

SOUSCRIT un emprunt auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges aux conditions suivantes :

Durée : 180 mois

Taux : 1,12 % fixe

Frais de dossier : 0,10 % du montant accordé, payable à la signature du contrat, soit 300 €

Remboursement : Echéances trimestrielles

HABILITE Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents nécessaires afférent à ce dossier.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

**POINT 4 / Contrat avec Suez Environnement**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les contrats signés avec la société SUEZ ENVIRONNEMENT au mois d'avril 2015 arrivent à échéance.

Ces contrats assurent le contrôle des poteaux d'incendie et un entretien des réseaux d'eau potable et d'assainissement qui ne donne pas lieu à un règlement d'astreinte mais au paiement des interventions réalisées.

Monsieur le Maire propose de renouveler ces contrats d'entretien ;

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE les contrats à intervenir avec la société SUEZ ENVIRONNEMENT pour les prestations décrites ci-dessus ;

HABILITE Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir et toutes pièces s'y rapportant.

**POINT 5 / Bâtiment communal – Location logements**

5.1 Location logement 1<sup>er</sup> étage de la Mairie

Monsieur le Maire informe que la locataire du 1<sup>er</sup> étage de la Mairie quitte le logement au 10 juillet 2019.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer pour relouer cet appartement.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,**

DECIDE la location du logement du 1<sup>er</sup> étage de la Mairie sis 23 rue du 20 Novembre, à compter du 10 juillet 2019 en l'état, un appartement de 63 m<sup>2</sup> de surface habitable ;

FIXE le loyer mensuel à 530 € sans les charges, montant qui sera revalorisé chaque année selon l'indice trimestriel des loyers (IRL) établi par l'INSEE avec l'avance d'un mois de loyer (caution) ;

DECIDE que toutes les charges réglementaires relatives à la location seront demandées au locataire ;

DECIDE que soit demandé un cautionnement ;

HABILITE Monsieur le Maire à autoriser et à charger une agence immobilière d'effectuer les démarches pour la location de ce logement ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le mandat avec l'agence immobilière, le bail de location ainsi que l'état des lieux à intervenir avec le futur locataire et tout autre document afférant à ce dossier.

## 5.2 Location logement 2<sup>ème</sup> étage de la Mairie

Monsieur le Maire informe que la locataire du 2<sup>ème</sup> étage de la Mairie quitte le logement au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Monsieur le Maire propose de fixer le montant du loyer pour relouer cet appartement.

### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,**

DECIDE la location du logement du 2<sup>ème</sup> étage de la Mairie sis 23 rue du 20 Novembre, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 en l'état, un appartement de 47,84 m<sup>2</sup> de surface habitable ;

FIXE le loyer mensuel à 450 € sans les charges, montant qui sera revalorisé chaque année selon l'indice trimestriel des loyers (IRL) établi par l'INSEE avec l'avance d'un mois de loyer (caution) ;

DECIDE que toutes les charges règlementaires relatives à la location seront demandées au locataire ;

DECIDE que soit demandé un cautionnement ;

HABILITE Monsieur le Maire à autoriser et à charger une agence immobilière d'effectuer les démarches pour la location de ce logement ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le mandat avec l'agence immobilière, le bail de location ainsi que l'état des lieux à intervenir avec le futur locataire et tout autre document afférant à ce dossier.

### **POINT 6 / Convention de partenariat avec Saint-Louis Agglomération dans le cadre de la prévention des déchets pour la collecte des textiles, linges et chaussures**

Lors de sa séance du 20 décembre 2017, les membres du Conseil de Saint-Louis Agglomération ont approuvé la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés au sein de Saint-Louis Agglomération pour la période 2018-2023. Plusieurs actions visant à prévenir la formation de déchets ont ainsi été dressées au sein d'un plan d'actions général.

Ce projet de convention entre dans le cadre de ce programme et correspond plus précisément à l'action relative au développement de la collecte des textiles, des linges et des chaussures (TLC).

Dans ce cadre, les membres de la Commission Environnement, lors de leur séance du 7 février 2018, ont proposé d'homogénéiser la collecte des TLC et d'offrir la possibilité pour les communes qui le souhaitent, de confier à SLA le soin d'être l'interlocuteur unique de la collecte des TLC sur leur territoire. Pour ce faire, une convention type à conclure avec les communes membres est proposée ci-joint.

Cette convention prévoit les dispositions suivantes :

- **Missions confiées par les communes à SLA :**

- L'optimisation de l'occupation du domaine public de la commune d'assise en faisant implanter des conteneurs textiles aux abords des conteneurs destinés à la collecte du verre et des emballages ;
- La collecte, l'entretien des abords et le nettoyage des conteneurs TLC ;
- Un réseau de conteneurs TLC optimisé sur l'ensemble du territoire.

- **Choix des prestataires de collecte par SLA :**

- Dimension sociale :

Une attention particulière sera portée aux prestataires proposant une politique d'emploi en faveur de l'insertion sociale et menant des actions de lutte contre la précarité.

- Dimensions technique et environnementale :

Une attention particulière sera portée quant aux moyens que les prestataires dédieront à la collecte, au recyclage et au réemploi des TLC – notamment en termes d'organisation (fréquence, nombre et qualité des conteneurs) et d'intervention en cas de dysfonctionnement.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE la convention ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout autre document afférent à ce dossier.

<b>POINT 7 / Création d'un syndicat mixte des cours d'eau du Sundgau Oriental</b>
---

Objet : Fusion du Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau de la Région des Trois Frontières avec le syndicat mixte du Bassin Oriental du Sundgau, le Syndicat Intercommunal de la Hardt Sud, le Syndicat Intercommunal du Sauruntz et le Syndicat Intercommunal du Muehlgraben, et renonciation à sa transformation concomitante en EPAGE.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau de la Région des Trois Frontières,

Vu les statuts du syndicat mixte du Bassin Oriental du Sundgau,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de la Hardt Sud,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal du Sauruntz,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal du Muehlgraben,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5212-27 ;

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau de la Région des Trois Frontières en date du 21 février 2019 approuvant le périmètre du futur syndicat par

fusion des cinq structures précitées et le projet de nouveaux statuts,

Considérant l'abandon de la procédure de labellisation en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau des syndicats mixtes de rivière haut-rhinois, actée en janvier 2019,

Considérant le projet de périmètre et le projet de nouveaux statuts du futur syndicat ;

Considérant le délai de 3 mois imparti aux membres du syndicat pour se prononcer et les conditions de majorité requises, rappelées dans l'exposé des motifs ;

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE le projet de périmètre de fusion du Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau de la Région des Trois Frontières avec le syndicat mixte du Bassin Oriental du Sundgau, le Syndicat Intercommunal de la Hardt Sud, le Syndicat Intercommunal du Sauruntz et le Syndicat Intercommunal du Muehlgraben au sein d'un nouveau syndicat mixte,

APPROUVE les statuts du syndicat mixte issu de la fusion, annexés à la présente délibération, sous réserve de l'intervention de l'arrêté préfectoral correspondant,

RENONCE à sa transformation concomitante en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE), et abroge en conséquence la délibération du 14 mai 2018,

DESIGNE M. Christian MARTINEZ en tant que délégué titulaire et M. René ALMY en tant que délégué suppléant,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

<b>POINT 8 / Motions</b>
--------------------------

8.1 Motion relative au projet de loi concernant l'école de la confiance, adopté en première lecture à l'Assemblée Nationale le 19 février 2019

Le projet de loi au travers de ses 25 articles (et ses déclinaisons) concerne à plusieurs titres l'échelon communal, citons notamment et par ordre de présentation dans la loi :

- L'inscription des enfants aux écoles pour les populations dites « nomades » et pour les familles de réfugiés ;
- La mise en place de formations nouvelles pour les ATSEM ;
- La possibilité d'intégrer des classes de maternelles en école primaire ;
- Reconnaissance des jardins d'enfants comme une structure éducative pour les rentrées scolaires 2019/2020 et 2020/2021 ;
- Mise en place d'un nouveau cadre « administratif » pour les filières bilingues ;
- Création possible d'établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux rattachant les écoles maternelles et primaires à un collège. Dans ce

cas de figure avec pour conséquence, la disparition des postes de Direction dans les écoles qui seraient remplacés par un Principal Adjoint qui sera basé dans le collège ;

Le projet de Loi, dont l'examen se fait sous le régime de la « procédure accélérée », prévoit également d'habiliter le gouvernement à légiférer par ordonnance sur certains sujets.

Compte tenu du manque de précisions de certains passages du projet de loi, des éléments mentionnés ci-dessus qui impactent l'échelon communal, et de la vive inquiétude qu'une grande partie du corps enseignant a exprimée lors de la grève du 19 mars dernier, le Conseil Municipal prend solennellement cette motion visant à :

- Rappeler son attachement à une école de proximité ;
- Dont la direction, pour une gestion optimale, ne peut se concevoir qu'en local ;
- Le/la directeur/trice étant un interlocuteur privilégié pour les élus ;
- Rappeler également les missions essentielles de l'école maternelle et ces spécificités qui ne sauraient en aucune manière être noyées dans une école primaire ou remplacées par un jardin d'enfants.

#### 8.2 Motion en réaction à la recrudescence des actes antisémites et de vandalisme contre des lieux de culte en France

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :

Nous sommes beaucoup dans notre pays à être profondément choqués par des événements qui nous semblaient d'un autre temps, où des individus vivant dans l'obscurantisme, remplis de haine, se sont attaqués à une partie de notre population tout simplement parce qu'elle était de confession juive.

La deuxième guerre mondiale a été, pensions-nous, l'aboutissement horrible de ce phénomène qui s'était répandu dans toute l'Europe.

Les survivants et témoins de cette abjection ont été nombreux à s'engager pour éclairer les jeunes générations, pour les avertir.

Nous pensions que ce travail avait permis d'ériger des garde-fous, de former des sentinelles, d'ouvrir les esprits et d'éviter que nous puissions rebasculer si facilement dans cette machination infernale qu'est l'antisémitisme.

Or aujourd'hui force est de constater que les anciens démons sont à nos portes, qu'ils s'attaquent presque quotidiennement à des enfants, à des citoyens lambda.

Ils placardent des propos antisémites sur des maisons, des écoles, détruisent des lieux de mémoire comme la synagogue de Mommenheim ou le cimetière de Quatzenheim. Ils vandalisent les représentations de personnages illustres qui ont forgé notre cinquième République comme Simone Veil.

Nous n'oublions pas non plus les actes de vandalisme commis à l'encontre d'autres lieux de culte quelle qu'en soit la confession.

Pour nous, élus républicains, il est inconcevable qu'en 2019, des enfants, des adultes, vivant en France, aient peur de descendre dans la rue, d'aller à l'école, au travail, simplement parce qu'ils sont de religion juive.

C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité aujourd'hui exprimer publiquement notre très grande inquiétude et demander avec force que toutes les mesures soient prises pour punir les coupables et mettre un terme à cette gangrène.

Mais nous devons également nous attacher, tous autant que nous sommes, à faire renaître une prise de conscience collective, un sursaut national sans lequel ces atrocités ne sauront disparaître.

Beaucoup de ceux qui ont vécu la guerre et la Shoah sont morts aujourd'hui. Leur disparition ne doit pas être synonyme d'oubli et d'éternel recommencement.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE cette motion.

#### **POINT 9 / Elections européennes – Organisation du bureau de vote**

Monsieur le Maire informe que les dispositions réglementaires prévoient que le bureau de vote pour l'élection des représentants au Parlement européen du 26 mai 2019 doit être composé de *1 Président (et 1 Suppléant), 2 Assesseurs au minimum et 1 Secrétaire.*

Les quatre membres du bureau de vote doivent être présents à l'ouverture et à la clôture du bureau de vote.

Deux membres du bureau de vote doivent toujours être présents pendant tout le cours des opérations électorales (Président ou son Suppléant et 1 Assesseur).

Le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 18 h.

☛ ***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,***

Désigne le bureau de vote comme suit

**Président** Christian MARTINEZ

**Suppléant** René ALMY

**Secrétaire** Elodie LE GALLOUDEC

**Assesseurs**

Jacques CHAFFARD

Muriel MOSER

Charlotte COLETTI

Sabine ROOS

Georges HERTER

André RIBSTEIN

Jean-Luc KOERPER



Permanences du bureau de vote – 26 mai 2019

8h à 10h	Jacques CHAFFARD Alain FEYERTAG Patrick WADEL	14 h à 16 h	René ALMY Charlotte COLETTI Jean-Claude GOEPFERT
10h à 12 h	Charlotte COLETTI Muriel MOSER Sabine ROOS	16 h à 18 h	Georges HERTER Jean-Luc KOERPER André RIBSTEIN
12 h à 14 h	Elodie LE GALLOUDEC André RIBSTEIN		

**POINT 10 / Droit de préemption urbain**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a pris certaines décisions entrant dans le champ d'application de ses compétences des matières que lui a délégué le Conseil Municipal dans sa séance du 23 juin 2014, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont été prononcées les renoncements au Droit de Préemption Urbain sur les immeubles suivants

- ♦ *Section 2 parcelles 471 et 391 – 19 Suttergasse – 1 656 m<sup>2</sup>*
- ♦ *Section 1 parcelles 537, 538, 626 et 627 – 9 B rue du Général Béthouard – Appartement*

**POINT 11 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers**

11.1 Saint-Louis Agglomération

- **Conseil Communautaire du 27 mars 2019**

Monsieur le Maire relate certains points abordés lors de la réunion tels que l'approbation des différents budgets, le vote des taux des différentes taxes, l'harmonisation des tarifs des transports scolaires pour les collégiens et les lycéens, différentes attributions de subventions et l'approbation de la motion en réaction à la recrudescence des actes antisémites et de vandalisme contre les lieux de culte en France.

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré Monsieur Laurent JOUFFREY, le coordonnateur des points d'apport volontaires des TLC (textiles, linges et chaussures) pour la présentation d'un projet de choix d'un prestataire unique pour toutes les communes de Saint-Louis Agglomération.

Monsieur le Maire relate sa rencontre avec Monsieur Michaël NIEDOSIK, coordonnateur

territorial, pour évoquer les sujets suivants : la collecte des ordures ménagères (en raison de la signature d'un nouveau contrat, les camions de ramassage des ordures ménagères pourront à nouveau faire marche arrière), les points d'apport volontaire, les déchetteries et les sites de déchets verts.

Monsieur le Maire conseille de consulter la revue « Mieux Ensemble » qui vient d'être distribuée en raison d'un article intéressant sur le climat de Monsieur Thierry LITZLER.

### 11.2 Conseil Départemental du Haut-Rhin

#### - **Inauguration des carrefours de Bartenheim**

Monsieur le Maire informe qu'il a assisté à l'inauguration des carrefours de Bartenheim en date du 27 mars 2019.

Monsieur le Maire annonce la réunion cantonale du 6 mai 2019 à Landser en présence de Madame Brigitte KLINKERT, Présidente du Conseil Départemental. L'ordre du jour de cette réunion est le budget départemental 2019, la nouvelle Collectivité Européenne d'Alsace, la nouvelle politique territoriale et le Plan Patrimoine 68 ainsi que la présentation des réalisations et des projets en cours dans le canton.

### 11.3 Association des Maires du Haut-Rhin

#### - **Séance d'information du 30 mars 2019**

Monsieur le Maire informe qu'il a assisté à une séance d'information de l'AMHR le 30 mars 2019 dont le thème était la communication en période préélectorale. Le but de cette réunion était de présenter ce qui est toléré et ce qu'il convient d'éviter en période préélectorale.

Il annonce également la Journée des Maires qui se déroulera le 11 mai 2019 au Parc Expo de Mulhouse avec l'intervention de Monsieur Jean ROTTNER, Président de la Région Grand Est.

## **POINT 12 / Rapport des Adjointes & Commissions**

### 12.1 Bernard HAAS

Monsieur Bernard HAAS donne lecture du procès-verbal de la Commission Social & Animation du Mercredi 3 avril 2019.

#### **Ordre du jour**

---

#### **Sortie des Aînés**

La commission a décidé de porter son choix sur la sortie « le plan incliné & vallée de la Sarre Rouge ».

Destination : Lettenbach (France)

Date : Mercredi 12 juin 2019

Nombre de personnes estimé entre 40 et 50 personnes

### **Programme**

Vous partez d'Uffheim à 7h30 – Saverne – Phalsbourg.

Vous arrivez à Abreschwiller et vous partez pour une promenade romantique avec le Train Forestier dans la vallée verdoyante de la Sarre Rouge. Au terminus, vous découvrez une authentique scierie à haut-fer – au restaurant.

Dans l'après-midi, vous découvrez le célèbre Plan Incliné. Un circuit en vedette vous permet d'emprunter le Plan Incliné et d'effectuer une promenade sur le canal aval en franchissant un dénivelé de 44,55 mètres.

Puis retour en direct dans votre localité. Vous arrivez à Uffheim vers 19h00.

Au vu de l'enchaînement des prestations, nous vous suggérons l'ajout d'un forfait boissons au restaurant.

### Prix par personne

Base minimum 50 adultes payants par autocar : 66.00 €

Base minimum 45 adultes payants par autocar : 69.00 €

Base minimum 40 adultes payants par autocar : 72.00 €

Base minimum 35 adultes payants par autocar : 76.00 €

Gratuité : nous accordons une gratuité par autocar pour un minimum de 35 personnes adultes payants (soit la 36<sup>ème</sup> personne gratuite)

Ces prix ne comprennent pas :

- Les boissons
- Toutes visites et droits d'entrée non mentionnés au programme
- Toutes dépenses à caractère personnel

### Supplément

Supplément « Forfait Boissons » : 8,50 € par personne

Forfait incluant ¼ de vin fin sélectionné OU une eau minérale ET un expresso

Programme et tarifs sous réserve de disponibilité à la réservation.

### Repas

Terrine de gibier au poivre vert maison, panier du jardinier

Filet de poulet d'Alsace à la crème, purée de pommes de terre, légumes et frites

Profiteroles au chocolat, glace vanille, chocolat chaud, crème chantilly

Un supplément « Apéritif » a été demandé, nous attendons l'offre finale de la part des Ets Royer.

*Le Conseil Municipal entérine les décisions.*

Monsieur Bernard HAAS informe qu'il sera possible de commander le livre de photos du Jumelage qu'il a réalisé jusqu'au 30 juin 2019.

### 12.2 Patrick WADEL

Monsieur Patrick WADEL donne lecture du procès-verbal de la Commission Sécurité Routière et Infrastructure du Mercredi 3 avril 2019.

#### Thèmes abordés

- Après décision du Conseil Municipal de limiter la vitesse à 30km/h dans les rues suivantes :
  - Rue du moulin, et Général Béthouard : déjà instaurer.
  - Rue de l'Eglise, des Landes, Cordier, Suttergasse, Bifang, Liberté, Sébastien Gutzwiller, Burggraben : réaliser l'inventaire par la commission, des panneaux 30 km/h en zone 30, déjà en place à déposer ou à déplacer, et des panneaux neufs à poser, afin de passer commande si nécessaire et de planifier les travaux avec le service technique.
- Discussion sur le caillou scellé devant la croix JNRJ rue Général Béthouard devant Mme Annie MOSER, la commission propose de le garder mais de fixer des éléments réfléchissants pour mieux le signaler.
- Marquage du virage, Allée des Golden/Allée des Pommiers avec un trait continu : transformé en ligne achurée pour permettre au riverain de tourner à gauche pour rentrer chez lui.
- Rue Werbenweg : des riverains enfreignent le sens interdit quotidiennement. La commission propose de faire un courrier aux riverains du quartier. Si pas de changement des contrôles seront demandés.
- Rue d'Altkirch zone Moulin J.J. HAABY – Le département nous a informé qu'un nouveau tapis d'enrobés sera réalisé rue Clémenceau à Sierentz, après les différents travaux réalisés (AEP et voirie).  
Suite aux différents courriers de J.J.Haaby, nous avons reçu Monsieur Adrian, pour lui demander de prolonger d'environ 50 mètres les enrobés. La commune étant prête à reprendre les 2 avaloirs à sa charge.

Tour de Table :

- Charlotte propose aussi d'instaurer une zone 30 dans la rue de la Fontaine.
- René demande à faire redresser le miroir sortie Camille Roche.

*Le Conseil Municipal entérine les décisions.*

Monsieur Patrick WADEL donne lecture du procès-verbal de la Commission Eau, Assainissement et Travaux du Mercredi 3 avril 2019.

⇒ Contrôle des dossiers de branchement EU suite à l'enquête de vérification si les travaux ont été réalisés.

⇒ Contrôle des raccordements EU et EP des nouvelles constructions par Loïc au Bifang lot 12 :

- Anomalies : informer le propriétaire – lotisseur et entreprise (copie)

⇒ Réunion avec SUEZ en début d'année pour branchement des Carrés de l'Habitat (Sedim) – M. KUENTZ – route d'Altkirch :

- Attente de revoir les Carrés de l'Habitat
- Construction KUENTZ : préférable d'attendre le début du terrassement

⇒ Problème de pression sur réseau d'eau au Bifang : proposition aux propriétaires de poser un surpresseur.

*Le Conseil Municipal entérine les décisions.*

### 12.3 Jacques CHAFFARD

Monsieur Jacques CHAFFARD donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Mercredi 27 mars 2019.

Dossiers instruits

❶ Demande de Certificat d'Urbanisme CUa 068 341 19 F1002 de Maître Olivier FRITSCH de Mulhouse pour les parcelles 18, 103 et 109 d'une surface de 47 477 m<sup>2</sup> - Zone N parcelle 103 – Zone A parcelles 109 et 18 Section 5 : Avis favorable.

❷ Demande de Certificat d'Urbanisme CUa 068 341 19 F1003 de Maître Olivier FRITSCH de Mulhouse pour les parcelles 51 et 53 d'une surface de 1 953 m<sup>2</sup> - Section 4, Laengler, zone N : Avis favorable.

❸ Demande de Certificat d'Urbanisme CUa 068 341 19 F1004 de Maître Olivier FRITSCH de Mulhouse pour la parcelle 261, section 2 d'une surface de 2 805 m<sup>2</sup> - zone N : Avis favorable.

❹ Demande de Certificat d'Urbanisme CUa 068 341 19 F1005 de Maître Olivier FRITSCH de Mulhouse pour les parcelles 227, 235 et 239, section 2 d'une surface de 4 156 m<sup>2</sup>, zone A : Avis

favorable.

⑤ Demande de Certificat d'Urbanisme CUa 068 341 19 F1006 de Maître Olivier FRITSCH de Mulhouse pour la parcelle 23, section 1 d'une surface de 407 m<sup>2</sup> - Section 1, zone UA. Adresse du terrain, 42 rue du 20 novembre : Avis favorable.

⑥ Demande de Certificat d'Urbanisme CUa 068 341 19 F1007 de Maître Olivier FRITSCH de Mulhouse pour la parcelle 108 section 5 d'une surface de 1 871 m<sup>2</sup>, zone A. Lieu-dit Brunnstube : Avis favorable.

⑦ Déclaration préalable DP 068 341 19 F0007 de Monsieur SCHMITT Gaël, 22 Suttergasse, section 2, parcelles 590 et 632 d'une surface de 603 m<sup>2</sup>, pour la pose d'une clôture d'une hauteur de 1,20 m. Panneaux grillagés rigides : Avis favorable.

⑧ Demande de Permis de construire PC 068 341 19 F0008 de M. DROMZEE Richard chez Maisons NOCERA de Sausheim pour la construction d'une maison individuelle d'habitation de 285 m<sup>2</sup>, section 1 parcelles 482, 486, 487, 111, 490 et 250 d'une surface de 800 m<sup>2</sup> : Avis favorable.

*Le Conseil Municipal entérine les décisions.*

Monsieur Jacques CHAFFARD donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Mercredi 17 avril 2019.

#### Dossiers instruits

① Demande de Certificat d'Urbanisme CUa 068 341 19 F0011 de Maître Fabienne GROSS-GAESSLER de Saint-Louis pour les parcelles 537, 626, 627 et 538. Superficie totale de 1 639 m<sup>2</sup>. Zone UA : Avis favorable.

② Demande de Certificat d'Urbanisme CUa 068 341 19 F0009 de Maître Christine KLEIN de Sierentz pour les parcelles 471 et 391, section 2 d'une surface de 700 m<sup>2</sup>. Zone UB : Avis favorable.

③ Demande de Certificat d'Urbanisme CUa 068 341 19 F0010 de Maître Olivier FRITSCH de Mulhouse la parcelle 18 section 5 d'une surface de 29 960 m<sup>2</sup>. Zone A : Avis favorable.

④ Demande de Certificat d'Urbanisme CUa 068 341 19 F0008 de Maître Christine KLEIN de Sierentz pour la parcelle 251/188, section 1 de 447 m<sup>2</sup>, zone UB. Adresse du terrain : 51 rue du 20 Novembre : Avis favorable.

⑤ Déclaration préalable DP 068 341 19 F0008 de Monsieur HERZOG Jean-Maurice de Uffheim pour la construction d'un abri de jardin et l'installation d'une clôture de H 1,50 m sur mur en L. Adresse du terrain : 81 rue du 20 novembre. Section 4 parcelle 146 de 823 m<sup>2</sup> : Avis favorable.

⑥ Demande de Permis de construire PC 068 341 19 F0009 de Mme Astrid PORNON de Kembs-Loeclhé pour la construction d'une maison individuelle d'habitation de 215,93 m<sup>2</sup>. Lot Bifang, lot 38. Surface de 684 m<sup>2</sup>. Zone AUa : Avis favorable.

⑦ Déclaration préalable DP 068 341 19 F0009 de Madame Mireille CONREAUX pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Adresse du terrain : 39 rue Sébastien Gutzwiller. Section 2 parcelle 350. Surface de 783 m<sup>2</sup>. Zone UB : Avis favorable.

*Le Conseil Municipal entérine les décisions.*

**POINT 13 / Divers & Informations**

13.1 Agenda

<i>Date</i>	<i>Réunion - Manifestation</i>	<i>Heure &amp; Lieu</i>
Mardi 30 avril	Don de sang	16 h 30 à 19 h 30 Maison des Associations
Dimanche 5 mai	Repas Asperges organisé par les Sapeurs-Pompiers	Maison des Associations
Dimanche 5 mai	Concert de Printemps	Eglise
Jeudi 9 mai	Commission Urbanisme	18 h 30 Mairie
Dimanche 26 mai	Elections Européennes	8h00 – 18h00 Mairie
Lundi 27 mai	Conseil Municipal	19 h 30 Mairie
Jeudi 30 mai	Tournoi villageois	Stade
Samedi 8 et Dimanche 9 juin	Tournoi Regio Cup EJPS	
Mercredi 12 juin	Sortie des Aînés	
Samedi 15 juin	Fête de la Musique	Place du Sabotier
Vendredi 28 juin	Barbecue communal	Grange de Jean-Luc KOERPER à partir de 19h
Lundi 1 <sup>er</sup> juillet	Conseil Municipal	19 h 30 Mairie

13.2 Documents remis

Les documents suivants ont été remis aux conseillers municipaux soit par voie électronique soit en début de séance

- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 27 mars 2019
- Procès-verbal de la Commission Social & Animations du 3 avril 2019
- Procès-verbal de la Commission Eau, Assainissement et Travaux du 3 avril 2019
- Procès-verbal de la Commission Sécurité Routière et Infrastructure du 3 avril 2019
- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 17 avril 2019

### 13.3 Informations de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe que l'installation du bâtiment périscolaire est bien avancée, l'intérieur est pratiquement terminé, le matériel de la partie cuisine a été installé et la finition périphérique est en cours.

Monsieur le Maire rend compte de l'AG de la Brigade Verte qui a eu lieu le 11 avril 2019. Deux points importants ont été discutés, notamment la dotation de l'arme de défense individuelle, point déjà sensible lors des 2 précédentes AG.

Lors du sondage de 2017, certaines communes n'ont pas répondu et une trentaine a répondu négativement. L'avancée du dossier nécessite l'accord unanime des communes adhérentes. Une nouvelle démarche va être lancée et les communes devront délibérer.

La modification des statuts est envisagée.

Le deuxième point était la surveillance des marchés de Noël de Colmar. Certains élus contestent la participation des gardes prétextant que cela ne fait pas partie de leurs missions.

Monsieur le Maire donne lecture de la carte de remerciements de Madame Anne-Marie WADEL.

### 13.4 Tour de table

Monsieur Patrick WADEL rend compte de son entretien avec la société COLAS. Il a demandé à la société de reprendre une partie de la rue de la Liberté en enrobés en contrepartie des pavés abîmés dans la rue du 20 Novembre.

Monsieur André RIBSTEIN informe que la prochaine fois que Monsieur Désiré SCHMITT lui enverra la Brigade Verte en se plaignant du bruit des tracteurs, il portera plainte contre lui.

Monsieur René ALMY annonce le don de sang du mardi 30 avril 2019.

*L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 15.*



<b>TABLEAU DES SIGNATURES</b> <b>POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS</b> <b>DU CONSEIL MUNICIPAL D'UFFHEIM</b> <b>DE LA SEANCE DU LUNDI 29 AVRIL 2019</b>
--

**ORDRE DU JOUR**

- Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente  
 Point 2 / Affaires financières  
 Point 3 / Réalisation d'un emprunt  
 Point 4 / Contrat avec Suez Environnement  
 Point 5 / Bâtiment communal – Location logements  
 Point 6 / Convention de partenariat avec Saint-Louis Agglomération dans le cadre de la prévention des déchets pour la collecte des textiles, linges et chaussures  
 Point 7 / Création d'un syndicat mixte des cours d'eau du Sundgau Oriental  
 Point 8 / Motions  
 Point 9 / Elections européennes – Organisation du bureau de vote  
 Point 10 / Droit de préemption urbain  
 Point 11 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers  
 Point 12 / Rapport des Adjointes & Commissions  
 Point 13 / Divers & Informations

<i>Nom &amp; Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signatures</i>	<i>Procuration</i>
<b>MARTINEZ Christian</b>	<i>Maire</i>		---
<b>HAAS Bernard</b>	<i>1<sup>er</sup> Adjoint</i>		---
<b>WADEL Patrick</b>	<i>2<sup>ème</sup> Adjoint</i>		---
<b>CHAFFARD Jacques</b>	<i>3<sup>ème</sup> Adjoint</i>		---
<b>ALMY René</b>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<b>COLETTI Charlotte</b>	<i>Conseillère Municipale</i>		---
<b>FEYERTAG Alain</b>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<b>HERTER Georges</b>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<b>KOERPER Jean-Luc</b>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<b>LEIBY Thomas</b>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<b>MOSER Muriel</b>	<i>Conseillère Municipale</i>		---

<i>RISBTEIN André</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>ROOS Sabine</i>	<i>Conseillère Municipale</i>		---